



Communauté  
de communes  
du **Val d'Ille**  
Pays de Rennes

**RAPPORT D'ETUDE**  
**Contrat Nature "trame verte et bleue" - phase 1**  
**Mai 2015**



**Communauté de communes du Val d'Ille**  
La Métairie 35 520 Montreuil le Gast

Service environnement – Sabina BADEA  
Tél. 02 99 69 86 03 [sabina.badea@valdille.fr](mailto:sabina.badea@valdille.fr)

## Table des matières

1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions.....	3
2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours.....	4
2.1 Elaboration du schéma de la TVB.....	4
2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature).....	4
3. Bilan des actions de la phase 1.....	4
Annexes.....	10
Annexe 1 : rapport d'étude sur la biodiversité des étangs (LPO 35).....	10
Annexe 2 : inventaire mammalogique et conseils d'aménagement des passages à faune (GMB).....	10
Annexe 3 : compte-rendu de la journée d'echaneg co-organisée avec BRUDED sur "la trame verte et bleue, un atout pour nos territoires".....	10
Annexe 4 : compte-rendu du comité de pilotage locale "trame verte et bleue du Val d'Ille ".....	10

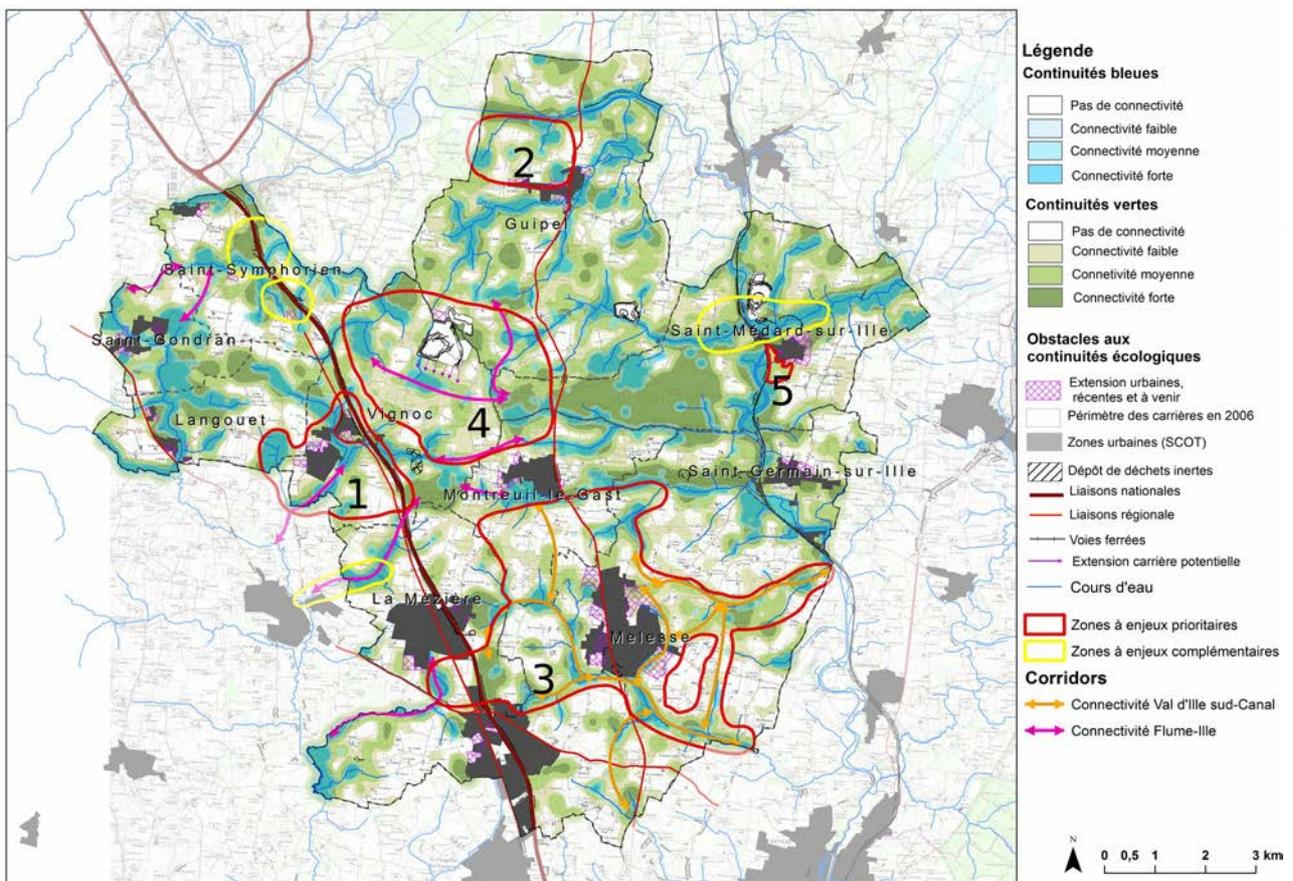
# 1. Rappel du contexte : du schéma local de la trame verte et bleue aux actions

La communauté de communes du Val d'Ille a validé en mai 2013 un schéma local de la trame verte et bleue. Le schéma a été co-construit au sein d'un comité de pilotage local qui s'est réuni trois fois entre septembre 2012 et avril 2013. Ce comité de pilotage a réuni la plupart des acteurs qui interviennent sur l'environnement de la communauté de communes : associations locales de protection de l'environnement (LPO, CAC21), chambre d'agriculture 35, conseil général 35, conseil régional, élu(e)s délégué(e)s à l'environnement dans chacune des dix communes, les trois syndicats de bassin versant, l'AUDIAR, les carriers etc.

Le schéma de la TVB du Val d'Ille<sup>1</sup> comporte trois parties :

- **un diagnostic** du fonctionnement écologique, qui caractérise les espaces naturels présents sur le territoire, les cartographie et les identifié selon un degré de perméabilité écologique. Les milieux les plus perméables sont identifié ensuite en tant que corridors écologiques ou réservoirs de biodiversité.
- **une analyse des enjeux** relatifs à la trame verte et bleue, aux obstacles à la biodiversité mais aussi aux activités et pratiques de gestion qui l'influence, de façon positive ou négative.
- **un programme d'actions sur 5 sites** "à enjeux", considérés comme secteurs prioritaires d'actions car ils concentrent des enjeux rencontrés sur l'ensemble de la communauté de communes.

Les 5 sites "à enjeux" sont identifiés sur la carte ci-dessous



1 CR des comités de pilotage, cartes détaillées et rapport final ici : <http://www.valdille.fr/environnement/schema-trame-verte-et-bleue.html>

**Figure 1 : carte des secteurs à enjeux "trame verte et bleue" du Val d'Ille**

## **2. Aides financières et techniques obtenues ou en cours**

### **2.1 Elaboration du schéma de la TVB**

Lors de la phase d'élaboration du schéma de la TVB, la communauté de communes a bénéficié de l'aide financière de la Région Bretagne, au titre des fonds régionaux d'action pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel (FRAC – GPN) et d'une aide européenne FEDER.

### **2.2 Mise en place du schéma de la TVB (programme d'actions "trame verte et bleue" Contrat Nature)**

Pour la mise en place du programme d'action qui découle du schéma de la trame verte et bleue, la communauté de communes a sollicité de nouveau l'aide du Conseil Régional, au titre du dispositif "Contrat Nature". Cette aide s'élève à 18 750 euros par phase de projet, dont 11550 euros en investissement et 7200 euros en fonctionnement.

Au delà de l'aspect financier, il y a un enjeu particulier à travailler dans le cadre donné par le Contrat Nature :

- d'une part, l'obligation de structurer les actions sur 4 ans (durée du Contrat), de mettre en place un comité de pilotage, de réaliser des évaluations-bilans à la fin de chaque phase de travail. Une phase de travail peut couvrir une période supérieure à 12 mois.
- d'autre part, la possibilité de bénéficier de l'expérience des Contrats Natures précédents, financés par le Conseil Régional, pour avoir des retours d'expérience sur les actions en faveur de la biodiversité dans la région.

Au delà de l'aide demandée au Conseil Régional, la communauté de communes a de nouveau demandé une aide européenne FEDER, mais cette aide n'est pas obtenue à ce jour.

**La rapport d'étude présent est associé à la demande de solde pour la section de fonctionnement de la phase 1 du Contrat Nature du Val d'Ille.**

Pour la mise en oeuvre des actions de la phase 1 la communauté de communes a bénéficié ponctuellement du support technique de l'Audiar et du service patrimoine naturel du Conseil Régional.

## **3. Bilan des actions de la phase 1**

La première phase du Contrat Nature du Val d'Ille démarre au mois de juillet 2013. Sa durée dépendra de la consommation des crédits, et ne pourra pas aller au delà du 23 octobre 2015 (pour la section fonctionnement) et du 18 juin 2016 respectivement (pour la section investissement).

Ainsi, le rapport ci-présent comprend majoritairement des actions de sensibilisation, d'amélioration des connaissances ou coordination du Contrat nature dans son ensemble. Les

actions de type "travaux de génie écologique" ne font pas partie du bilan présent, qui concerne notamment **les actions de la section de fonctionnement de la phase 1**.

Les principales actions qui émanent du schéma de la trame verte et bleue et qui ont été réalisées pendant la phase 1 sont détaillées ci-dessous :

- **le travail en interne** : comprend le temps passé pour la promotion du Contrat nature auprès des différents acteurs et la coordination de leurs actions. L'aspect innovant d'un Contrat Nature orienté vers la trame verte et bleue, avec plusieurs partenaires et des actions très diversifiées, nécessitent un travail de concertation long.
- **les travaux de restauration des continuités écologiques** comprennent toutes les actions qui pourraient améliorer la perméabilité de la trame verte et bleue et favoriser ainsi la biodiversité. N'ayant pas une liste pré-définie des actions éligibles, le planning des travaux s'est construit au fur et à mesure, en fonction des spécificités de chaque secteur à enjeux et des partenaires potentiels.
- **les actions de sensibilisation** : concernent des événements "grand public" qui ont pour objet d'expliquer les travaux ou les études entrepris dans le cadre du Contrat nature.
- **les actions de connaissance** : sont les études, les inventaires, les évaluations préalables aux travaux, qui définiront la nature de ceux-ci, leur localisation et éventuellement les caractéristiques techniques (dimensionnement des passages à faune, renaturation des berges des étangs ou des bassins tampon etc.).

Un planning global indique les actions qui ont pu être réalisées intégralement ou partiellement pendant la phase 1.

Type	Réalisées Phase 1	Programme d'actions trame verte et bleue 2013-2017	SECTEURS D'INTERVENTION				
			1	2	3	4	5
Travail en interne	x	Temps de travail de concertation, coordination et suivi des différentes actions soit 15%ETP/an en moyenne	x	x	x	x	x
		Reconstitution du maillage bocager (plantations haies,talus,vergers)	x	x	x	x	
		Travaux d'amélioration ou d'installation des passages à faune	x		x		
		Aménagement bassins tampon, lagunes ou étangs (plantes épuratrices, reprofilage berges)	x		x		
		Entretien cours d'eau, fossés et reprofilages des berges érodés	x		x		
Travaux de restauration des continuités écologiques	x	Gestion extensive des prairies humides (exportation fauche, éco-pâturage)					x
Actions de sensibilisation en lien avec les travaux et les études du Contrat Nature	x	Sensibilisation tout public : rando nature découverte			x		X
		Accompagnement des agriculteurs- sensibilisation liens agriculture/biodiversité	x	x	x	x	x
		Accompagnement des élus / techniciens - retour d'expérience biodiversité dans les projets de la collectivité	x	x	x	x	x
		Réalisation d'un parcours de randonnée-découverte de la gestion des zones humides					x
Actions de connaissance nécessaires à la réalisation des travaux	x	Inventaire des milieux d'intérêt patrimonial des bois privés de la CCVI	x	x	x	x	x
		Réalisation d'un inventaire participatif de la biodiversité			x		
		Évaluation préalable au travaux (remeandrage cours d'eau,aménagement bassin tampon, lagunes, étangs ou plate-forme déchets verts, passage à faune)	x			x	
Partenaires potentiels							
BRUDED	CCVI	RAPPEL DES SECTEURS D'INTERVENTION ET DES COMMUNES					
CA et FDC 35		Secteur 1 : entre le bourg de Vignoc, ruisseau de Foireaux, ouest du Bois de Montbourcher (Vignoc) et la zone des étangs du Champ Chatellier (Langouët)					
LPO 35		Secteur 2 : entre le Canal d'Ille et Rance, la RD221, la RD82 et la limite ouest de la commune (Guipel)					
Mairie de Melesse		Secteur 3 : entre le ruisseau de la Touche (Montreuil le Gast), la vallée du Quincampoix (Melesse) et le secteur du Château des Loges (La Mézière)					
Mairie de St Médard		Secteur 4 : autour de la carrière de la Garenne, sur trois communes (Guipel, Vignoc et St Médard sur Ille)					
Mairie de Guipel		Secteur 5 : au sud du bourg de St Médard, entre le Canal d'Ille et Rance et le lotissement des Gênets.					
CRPF							
CG35							

Figure 2 : planning des actions reprises dans le Contrat nature du Val d'Ille Phase 1 (deuxième colonne à gauche)

**Les actions réellement réalisées** de la phase 1 sont présentées ci-dessous secteur par secteur (localisation des secteurs - Cf Figure 3). Les actions éligible au Contrat Nature sont identifiées par le logo "contrat nature" :



### Secteur 1

#### TRAVAUX DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- création d'un verger de 25 arbres sur la commune de Vignoc (projet Un Verger pour demain, financé par la Communauté de communes).
- mise en éco-pâturage (moutons) d'une zone humide à Vignoc



#### ACTIONS DE SENSIBILISATION EN LIEN AVEC LES TRAVAUX ET LES ETUDES DU CONTRAT NATURE

- randonnée découverte de la flore et la faune des étangs et des techniques de gestion pour favoriser la biodiversité des étangs à Langouët.



#### ACTIONS DE CONNAISSANCE NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- inventaire faune/flore et guide de gestion des étangs et de leurs abords à Langouët (4 étangs au lieu-dit Le champ Chatellier). Le rapport d'étude cet inventaire est présenté en Annexe 1.
- étude préalable en vue de l'installation de 3 passages à faune, sur la commune de Vignoc . Le rapport d'étude cette étude est présenté en Annexe 2.



### Secteur 2 :

#### TRAVAUX DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- plantation de haies :270 mètres linéaires de haie bocagère sur la commune de Guipel (programme Breizh Bocage)
- création talus boisés: 241 mètres linéaires de talus sur la commune de Guipel (programme Breizh Bocage)

### Secteur 3

#### TRAVAUX DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- création d'un verger de 10 arbres sur la commune de La Mézière (projet Un Verger pour demain, financé par la Communauté de communes).

#### ACTIONS DE CONNAISSANCE NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

- étude préalable en vue de l'installation de 2 passages à faune sous la RD137 et la RD82, sur la commune de La Mézière et Melesse respectivement.



### Tous les secteurs :

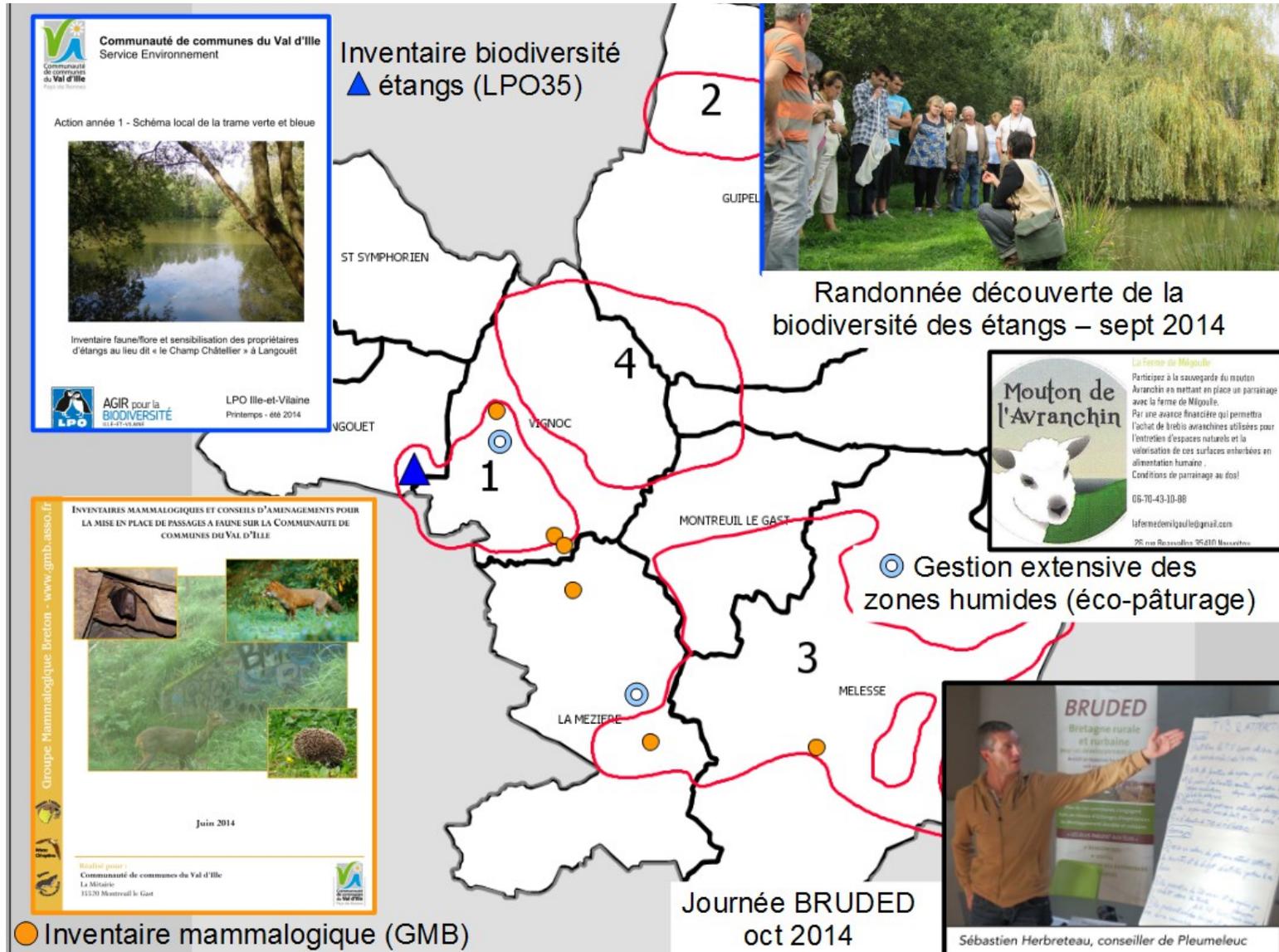
#### TRAVAIL EN INTERNE :

- la chargée de mission a été assistée dans son travail par l' élu délégué à l'environnement et par un comité de pilotage. Le compte-rendu de la réunion de comité de pilotage local est présenté en Annexe 4.

#### ACTIONS DE SENSIBILISATION EN LIEN AVEC LES TRAVAUX ET LES ETUDES DU CONTRAT NATURE

- journée d'échange entre élus et des techniciens sur les projets de restauration de la trame verte et bleue au service des communes ( co – organisée avec l'association BRUDED). Un compte rendu de cette journée est présenté en Annexe 3.

Une carte de localisation des actions réellement réalisées est présentée ci-dessous :



**Figure 3 : localisation des actions réalisées pendant le Contrat Nature "trame verte et bleue" phase 1**

### **Les actions non réalisées pendant la phase 1 et qui ne seront pas repogrammées :**

- **accompagnement des agriculteurs** pour la sensibilisation au lien entre pratiques de gestion d'un milieu (agricole, forestier) et la biodiversité : une action a été démarrée avec la Chambre d'agriculture 35 auprès des agriculteurs du secteur 3. Il s'agissait de réaliser un diagnostic du potentiel d'accueil de la biodiversité sur leur exploitation, de leur proposer un changement de pratiques agricoles suite aux conclusions du rapport ainsi que l'organisation d'une journée "portes ouvertes". Malheureusement, cette action n'a pas pu voir le jour et la communauté de communes, en tant que coordinatrice du Contrat nature, n'a pas souhaité la renouveler.

### **Les actions non réalisées pendant la phase 1 et qui sont réalisées partiellement ou qui seront reprogrammées dans la phase 2 :**

- **Travaux d'amélioration ou d'installation des passages à faune** : un marché de travaux démarrera en juin 2015 avec comme date limite d'exécution le 1er septembre 2015. Ces travaux seront partagés entre la phase 1 et 2 du Contrat Nature (section investissement).
- **Aménagement des bassins tampon, lagunes ou étangs** : travaux en cours. Ces travaux seront partagés entre la phase 1 et 2 du Contrat Nature (section investissement).
- **Entretien des cours d'eau, fossés et remeandrage des cours d'eau** : travaux reportés en phase 2 (section investissement), car les Contrats des bassins versants ont été validés en avril 2015.
- **Réalisation d'un parcours de randonnée en lien avec la gestion extensive des zones humides** : les négociations sont en cours pour que la commune devienne propriétaire des parcelles concernées. L'action sera éventuellement reportée en phase 2 du Contrat Nature (section investissement et fonctionnement).
- **Inventaire des milieux d'intérêt patrimonial des bois privés** de la communauté de communes : un inventaire de ce type était prévu sur des parcelles boisées classées comme MNIE et faisant partie du secteur à enjeux 2 (Guipel); les négociations avec les propriétaires des parcelles concernées n'ont pas abouti donc le projet a été abandonné. Cette action sera proposée à d'autres propriétaires forestiers situés dans d'autres secteurs à enjeux "trame verte et bleue" et fera partie de la phase 2 voire 3 (section fonctionnement).
- **Réalisation d'un inventaire participatif de la "trame verte et bleue"** sur la zone à enjeux numéro 3 : action reportée à la phase 2 du Contrat Nature (section fonctionnement).

# **Annexes**

**Annexe 1 : rapport d'étude sur la biodiversité des étangs (LPO 35)**

**Annexe 2 : inventaire mammalogique et conseils d'aménagement des passages à faune (GMB)**

**Annexe 3 : compte-rendu de la journée d'échange co-organisée avec BRUDED sur "la trame verte et bleue, un atout pour nos territoires"**

**Annexe 4 : compte-rendu du comité de pilotage locale "trame verte et bleue du Val d'Ille "**